Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

IMPORTANT

REGISTRE ANNUEL DE REGULATION DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DOMMAGES

TERRITOIRE PRIVE: ……..……..……

ACCA DE:……...……..……

REPRESENTEE PAR:……...……

DEMEURANT:……..……

……...……

Numéro d'identifiant: ……

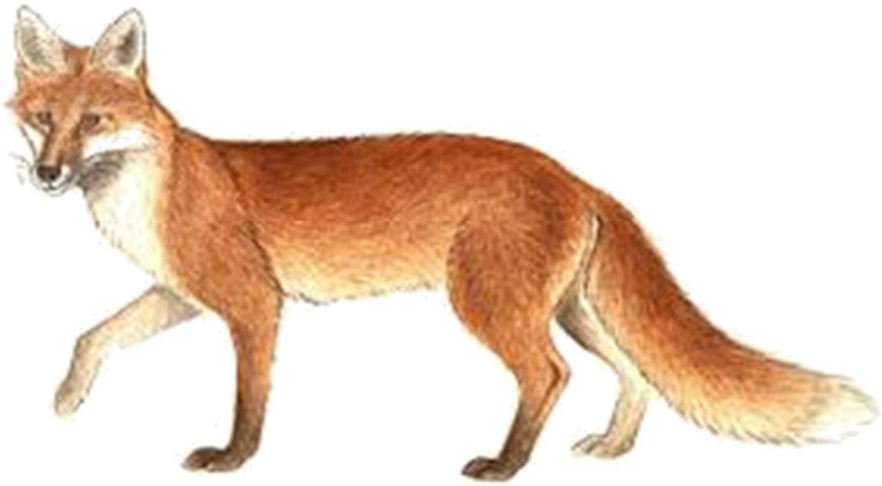

SAISON: 20____/20___

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SEVRES
7 route de Champicard - 79260 LA CRECHE
Téléphone: 05 49 25 05 00 Mail: fdc79@wanadoo.fr

Attestation de dégâts aux cultures et aux biens

Cette attestation servira à constituer le dossier pour la demande de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Elle n'engage en aucun cas la responsabilité de la FDC 79 ou de la CA 79 dans l'indemnisation des dégâts

Nom et Prénom :		Téléphone :	
Adresse :	Code postal : ..... Ville :		
En sa qualité de (chasseur, piégeur, agriculteur, garde-chasse, particulier, ...)			
Fait le :		Signature :	

DEGATS OCCASIONNES PAR LES MAMMIFERES **(joindre les différents éléments attestant des dommages (photos, facture,...))**

ESPECES / NATURE DES DEGATS	Renard			Fouine			Ragondin			Rat musqué			Autre espèce (à préciser) :		
	Nombre de proie(s)	Montant en €	Commune	Nombre de proie(s)	Montant en €	Commune							Nombre de proie	Montant en €	Commune
Lièvre(s)															
Lapin(s) de garenne															
Perdrix															
Faisan(s)															
Autres espèces sauvages : (à préciser)															
Volailles : (à préciser)															
Œuf(s)/Poussin(s)															
Cultures (à préciser) :	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune
Autres dégâts (à préciser) :															

Une attestation par constat de dégâts à renvoyer

par mail : fdc79@wanadoo.fr **ou par courrier : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres 7 route de Champicard 79 260 LA CRECHE**

Attestation de dégâts aux cultures et aux biens

Cette attestation servira à constituer le dossier pour la demande de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Elle n'engage en aucun cas la responsabilité de la FDC 79 ou de la CA 79 dans l'indemnisation des dégâts

Nom et Prénom :		Téléphone :	
Adresse :	Code postal : ..... Ville :		
En sa qualité de (piégeur, agriculteur, garde-chasse, particulier, ...)			
Fait le :		Signature :	

DEGATS OCCASIONNES PAR LES OISEAUX **(joindre les différents éléments attestant des dommages (photos, facture,...))**

ESPECES / NATURE DES DEGATS	Corneille noire			Corbeau freux			Etourneau sansonnet			Pie bavarde			Autre espèce (à préciser) :		
	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune
Maïs															
Blé/Orge															
Tournesol															
Pois															
Autres cultures (à préciser) :															
Autres Dégâts (à préciser) :															

Une attestation par constat de dégâts à renvoyer

par mail : fdc79@wanadoo.fr **ou par courrier : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres 7 route de Champicard 79 260 LA CRECHE**

Attestation de dégâts aux cultures et aux biens

Cette attestation servira à constituer le dossier pour la demande de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Elle n'engage en aucun cas la responsabilité de la FDC 79 ou de la CA 79 dans l'indemnisation des dégâts

Nom et Prénom :		Téléphone :	
Adresse :	Code postal : ..... Ville :		
En sa qualité de (chasseur, piégeur, agriculteur, garde-chasse, particulier, ...)			
Fait le :		Signature :	

DEGATS OCCASIONNES PAR LES MAMMIFERES **(joindre les différents éléments attestant des dommages (photos, facture,...))**

ESPECES / NATURE DES DEGATS	Renard			Fouine			Ragondin			Rat musqué			Autre espèce (à préciser) :		
	Nombre de proie(s)	Montant en €	Commune	Nombre de proie(s)	Montant en €	Commune							Nombre de proie	Montant en €	Commune
Lièvre(s)															
Lapin(s) de garenne															
Perdrix															
Faisan(s)															
Autres espèces sauvages : (à préciser)															
Volailles : (à préciser)															
Œuf(s)/Poussin(s)															
Cultures (à préciser) :	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune
Autres dégâts (à préciser) :															

Une attestation par constat de dégâts à renvoyer

par mail : fdc79@wanadoo.fr **ou par courrier : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres 7 route de Champicard 79 260 LA CRECHE**

Attestation de dégâts aux cultures et aux biens

Cette attestation servira à constituer le dossier pour la demande de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Elle n'engage en aucun cas la responsabilité de la FDC 79 ou de la CA 79 dans l'indemnisation des dégâts

Nom et Prénom :		Téléphone :	
Adresse :	Code postal : ..... Ville :		
En sa qualité de (piégeur, agriculteur, garde-chasse, particulier, ...)			
Fait le :		Signature :	

DEGATS OCCASIONNES PAR LES OISEAUX **(joindre les différents éléments attestant des dommages (photos, facture,...))**

ESPECES / NATURE DES DEGATS	Corneille noire			Corbeau freux			Etourneau sansonnet			Pie bavarde			Autre espèce (à préciser) :		
	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune	Surface détruite	Montant en €	Commune
Maïs															
Blé/Orge															
Tournesol															
Pois															
Autres cultures (à préciser) :															
Autres Dégâts (à préciser) :															

Une attestation par constat de dégâts à renvoyer

par mail : fdc79@wanadoo.fr **ou par courrier : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres 7 route de Champicard 79 260 LA CRECHE**

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE JUILLET

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE AOUT

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE							■	■	■	
COLLISION										
CHASSE		■	■	■	■	■	■	■	■	
TIR D'ÉTÉ		■	■	■	■	■	■	■	■	
REGULATION SANS LOUVETIER		■			■	■	■	■	■	
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE		■			■	■	■	■		
TIR GARDE PARTICULIER							■	■	■	

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE OCTOBRE

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE DECEMBRE

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE JANVIER

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE FEVRIER

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE MARS

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE AVRIL

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE MAI

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

REGULATION REALISE DURANT LE MOIS DE JUIN

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette...)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										

Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

IMPORTANT

BILAN ANNUEL DE REGULATION DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DOMMAGES

TERRITOIRE PRIVE: ……..……..……

ACCA DE:……...……..……

REPRESENTEE PAR:……...……

DEMEURANT:……..……

……...……

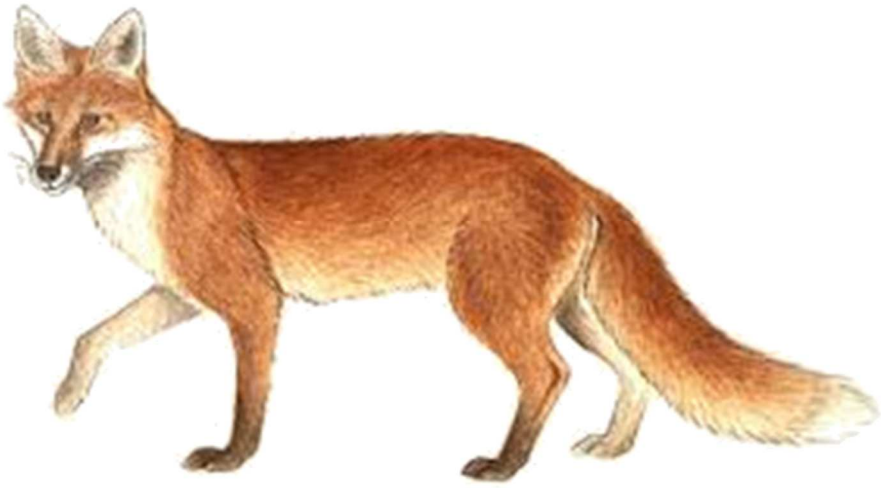

BILAN A RENVOYER AVANT LE 1ER SEPTEMBRE A :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES DEUX-SEVRES
7 route de Champicard - 79260 LA CRECHE
Téléphone: 05 49 25 05 00 Mail: fdc79@wanadoo.fr

BILAN DE REGULATION SAISON 20___/20___
TERRITOIRE DE :_____

ESPECES	RENARD	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORBEAU FREUX	CORNEILLE NOIRE	PIE BAVARDE	ETOURNEAU	BLAIREAU	AUTRES ESPECES (martre, putois, belette;;;)
PIEGEAGE										
COLLISION										
CHASSE										
TIR D'ÉTÉ										
REGULATION SANS LOUVETIER										
REGULATION AVEC LOUVETIER										
DETERRAGE										
TIR GARDE PARTICULIER										